

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM

CONSEIL MUNICIPAL

Du douze juin deux mille vingt

COMPTE-RENDU

Présents : Lydia CASTELLE, Patricia SUFFRAN, Brice DAVEZAC, Olivier COLIN, Jean-Luc LARROUY, Jean-Claude MISTROT, Didier FOCH, Frédéric PONT, David TAVASANI, Jean-Pierre VIALATTE

Excusé : Laurent SALLES pouvoir à **Absent** :
Lydia CASTELLE,

Président de séance :
Jean-Pierre VIALATTE

Secrétaire de séance :
Lydia CASTELLE

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mai 2020

Ouverture du Conseil municipal à 21h00

Ordre du Jour:

- Arrêté de délégation adjoints.
- Arrêté de délégation de fonctions et de signatures.
- Arrêté de délégation d'attributions consenties au Maire par le Conseil municipal.
- Commission Communale des Impôts Directs.
- Indemnités aux élus.
- Approbation du compte de gestion 2019.
- Approbation du compte administratif 2019.
- Affectation de résultat.
- Vote des taux de taxes foncières bâties et non bâties.

- Vote du budget primitif 2020.
- Attribution des subventions de fonctionnement.
- Autorisation permanente et générale des poursuites pour le comptable du Trésor Public.
- Délibération pour engager les travaux d'éclairage public sur l'aire de loisir.
- Délibération pour engager les travaux d'aménagements de l'aire de loisir.
- Délibération pour engager l'achat d'une recharge électrique pour les vélos à assistance électrique pour l'aire de loisir.
- Délibération pour engager l'achat d'une borne à eau potable pour l'aire de loisir.
- Délibération pour engager l'achat des équipements de l'aire de loisir.
- Délibération pour l'achat d'une tondeuse à gazon et pour la recherche de subventions et la signature de tous documents y afférents.
- Délibération pour pouvoir de signature d'une convention accompagnateur transport scolaire avec la commune de LAFITTE-TOUPIERE et de tous les documents y afférents.
- Délibération pour pouvoir de signature d'une convention d'accueil des enfants d'ARNAUD-GUILHEM par l'école de Saint MARTORY et de tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération pour désigner un délégué et un suppléant pour le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.

Pour **11** Contre Abstention

Arrêté de délégation adjoints.

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur David TAVASANI et Madame CASTELLE Lydia** adjoints sont délégués pour intervenir dans les domaines suivants :

-fonctionnement administratif et financier de la commune dans la limite de 500.00 €uros de dépenses engagées.

Ces délégations entraînent délégation de signature de tous les documents relatifs au fonctionnement courant de la commune.

Monsieur TAVASANI David, est délégué technique pour la gestion administrative et technique de la salle des fêtes communale.

Cette délégation entraîne délégation de la gestion administrative des accès, des contrats de locations, de la maintenance, du suivi des travaux et de la mise en œuvre des conditions de sécurités des personnes et des biens du bâtiment et de son extérieur.

Pour **11** Contre Abstention

Arrêté de délégation de fonctions et de signatures.

Monsieur le Maire propose les délégations suivantes

Monsieur David TAVASANI délégué technique et voirie, aux relations avec les associations, aux locations et aux bâtiments communaux.

Madame Lydia CASTELLE déléguée au fonctionnement administratif et aux finances

Pour **11** Contre Abstention

Arrêté de délégation d'attributions consenties au Maire par le Conseil municipal.

Pour **11** Contre Abstention

Commission Communale des Impôts Directs.

Désignation de vingt-quatre candidats pour la fonction de commissaires à la CCID

Pour **11** Contre Abstention

Indemnités aux élus.

Indemnité du maire 991,80 brut /mois

Pour **11** Contre Abstention

Approbation du compte de gestion 2019.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du **compte administratif**.

Pour **11** Contre Abstention

Approbation du compte administratif 2019.

Monsieur le Maire se retire,

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents **budgets annexes**.

Le compte administratif :

rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
présente les résultats comptables de l'exercice
est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour **11** Contre Abstention

Affectation de résultat.

L'**affectation** intervient après constatation des **résultats**, c'est à dire après le vote du compte administratif : elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Pour **11** Contre Abstention

Vote des taux de taxes foncières bâties et non bâties.

► Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB

Votre collectivité bénéficie d'avances mensuelles de l'État sur la recette prévue (ou produit attendu) de la TFB. Leur montant est fixe à raison d'1/12ème de la recette votée par votre collectivité. Ces avances sont versées tous les 20 du mois environ.

► Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est la recette fiscale directe la moins importante, mais reste une ressource essentielle pour les communes rurales.

Monsieur le maire propose une augmentation des taux **de 0,5**.

Produit attendu des recettes fiscales 24 586

Pour **11** Contre Abstention

Vote du budget primitif 2020.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus...
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers et perte de change...
- Dotations aux amortissements et aux provisions :
- Indemnités des élus

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2020

Pour **11** Contre Abstention

Attribution des subventions de fonctionnement.

Monsieur le Maire fait lecture des demandes de subventions de fonctionnement

Il est décidé par le Conseil municipal d'attribuer :

Comité des fêtes d'Arnaud Guilhem 2000 euros

Association « les Amis du Patrimoine », 1000 euros

Association des parents d'élèves 350 euros

Adlfa 50 euros

Spa 250 euros

Pour **11** Contre Abstention

Autorisation permanente et générale des poursuites pour le comptable du Trésor Public,

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour engager les travaux d'éclairage public sur l'aire de loisir.

Monsieur le maire présente le projet d'éclairage autonome

Montant des travaux s'élève à 14 506 euros.

Part communale 6 787 euros par voie d'emprunt (remboursable sur 10 ans).

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement aire de loisir petites Pyrénées

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour engager les travaux d'aménagements de l'aire de loisir.

Monsieur le maire présente le projet pour un montant de travaux 11 547 euros

Pour **11** Contre Abstention

Monsieur le maire présente le projet pour un montant de travaux 634,80 euros

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour engager l'achat d'une recharge électrique pour les vélos à assistance électrique pour l'aire de loisir.

Monsieur le maire présente le projet pour un montant de travaux 8 724,96 euros

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour engager l'achat d'une borne à eau potable pour l'aire de loisir.

Monsieur le maire présente le projet pour un montant de travaux 454,80 euros

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour engager l'achat des équipements de l'aire de loisir.

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour l'achat d'une tondeuse à gazon et pour la recherche de subventions et la signature de tous documents y afférents.

Monsieur le Maire présente l'offre pour l'achat d'une tondeuse à gazon en remplacement de la tondeuse auto-portée

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour pouvoir de signature d'une convention accompagnateur transport scolaire avec la commune de LAFITTE TOUPIERE et de tous les documents y afférents.

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour pouvoir de signature d'une convention d'accueil des enfants d'ARNAUD-GUILHEM par l'école de Saint MARTORY et de tous les documents y afférents.

Pour **11** Contre Abstention

Délibération pour désigner un délégué et un suppléant pour le syndicat mixte Haute- Garonne Environnement et autoriser la participation à hauteur de 10 euros/an

Monsieur le maire présente le syndicat mixte Haute- Garonne Environnement.

Créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le syndicat compte 276 communes adhérentes, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, 66 associations de protection de l'environnement et des représentants du milieu éducatif.

1 - Informer et mettre en réseau les acteurs

2 - Sensibiliser à l'environnement et au développement durable

Délégué titulaire

David TAVASANI

Pour **11** Contre Abstention

Suppléant

Brice DAVEZAC

Pour **11** Contre Abstention

Fermeture du Conseil municipal à 1h10.